



ACTION DE FORMATION INITIALE CONDUCTEUR ENGIN DE CHANTIER CONFORME A LA R482 CATEGORIES A, B1, C1 ET F

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation et à la conduite en sécurité des engins de chantier de catégories A - engins compacts ≤ 6T, B1 - engins d'extraction à déplacement séquentiel, C1 - engins de chargement à déplacement alternatif et F - chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, que ce soit en termes de savoir-faire ou de prévention des risques.

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.
- Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des engins de chantier afin de recevoir l'autorisation de conduite (Art 5323-56 du Code du Travail) délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R482 de la CNAM.

PUBLIC VISE :

Toute personne amenée à conduire un engin de chantier de catégories A, B1, C1 et F.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : S'adresser au référent handicap afin d'envisager des adaptations pédagogiques si nécessaire.

PREREQUIS :

Médicalement apte, avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.

En cas de tests secs :

Tout conducteur doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 pris en application de cet article.

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2 de la R482 de la CNAM.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Formation sur mesure organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 6 stagiaires de même niveau.

- **Moyens pédagogiques :**
 - Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires
 - Etudes de cas concrets, exposés théoriques

RIS FORMATION

74, Avenue du Président Kennedy - 91170 VIRY-CHÂTILLON • Tél : 01 69 43 28 64 • E-mail : ris-formation@orange.fr

SARL au capital de 14750 € • Siret n° 529 029 324 000 33 • Code APE 8559 A

IBAN : FR76 1820 6003 5960 2879 7723 548 BIC : AGRIFRPP882



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- **Moyens d'encadrement :**
 - Formateurs qualifiés suivant disponibilités
 - Testeur suivant disponibilités, appartenant à un organisme certifié CACES®
- **Moyens matériels :**
 - Salles de formations équipées
 - Vidéoprojecteur
 - Diaporama
 - Equipement de Protection Individuel (EPI)
 - Terrain ou aire d'évolution
 - Sols différents (goudron, ciment, dégradé)
 - Engins compacts : mini pelle, mini chargeuse, moto basculeur
 - Chargeuse de + de 6 tonnes
 - Pelle de + de 6 tonnes
 - Chariot de manutention tout-terrain
 - Porte char pour épreuve de chargement et de déchargement (option)

SUIVI ET EVALUATION DES ACQUIS :

- **Evaluation**
 - Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
 - Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70 % minimum)
 - Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier de catégorie A (réussite à 70 % minimum)
 - Maximum 6 UT tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur
- **Suivi**
 - Attestation de présence individuelle et de réussite ou échec
 - Délivrance du CACES® R482 catégories et A, B1, C1 et F (validité 10 ans)

CONTENU :

- **Théorie**
 - LA SECURITE**
 - Les accidents de travail
 - La responsabilité pénale du conducteur
 - Les organismes de prévention
 - LES TEXTES RELATIFS A LA CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER**
 - Le Décret du 02/12/1998
 - La recommandation R482
 - Le code de la Route
 - TECHNOLOGIE DES ENGIN DE CHANTIER**
 - Les différentes catégories et types d'engins de chantier
 - Description et principes de fonctionnement
 - Les opérations de maintenance de premier niveau
 - MIES EN ŒUVRE DES ENGIN**
 - Contrôle de prise de poste



- Démarrage moteur, inspection de l'engin, vérifications réglementaires
- REGLES DE SECURITE LORS DE L'UTILISATION DE L'ENGIN**
- Accès à l'engin, énergies, moteur, limite d'exploitation, utilisations particulières
- REGLES DE SECURITE LIEES A L'ENVIRONNEMENT**
- Circulation sur chantier
- Signalisation sur chantier
- Travaux à proximité des canalisations enterrées, en tranchées, au voisinage des lignes électriques
- Travaux en milieu aquatique ou souterrains
- REGLES DE SECURITE LORS DES ARRETS ET FINIS DE POSTE**
- Stationnement
- Mise en repos
- Arrêt moteur
- Consignations
- Panne sur chantier : balisage
- Manœuvres de dépannage
- TRANSFERT SUR ROUTE**
- Transfert autonome
- Transfert sur porte char
- **Pratique**
- VERIFICATIONS**
- Contrôle visuel de l'état de l'engin (pneumatique, flexibles, fissures)
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- CONDUITE, CIRCULATION, MANŒUVRE**
- Maîtrise de la conduite en marche AV et AR sur différents sols, dans différentes conditions : pentes, virages...
- Utilisation correcte de l'avertisseur, respect des règles et des panneaux de circulation
- Adaptation de la conduite aux conditions de circulation : encombrement...
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres et des opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte engin
- MAINTENANCE**
- Opérations d'entretien de 1^{er} niveau, vérifications des différents niveaux, rendre compte

LIEU :

En inter à VIRY CHATILLON (91) ou en intra entreprise

DUREE :

7 jours soit 49 heures (7 heures par jour) suivant la formule (théorie, pratique et examen CACES®)

PERIODE :

A définir selon disponibilités

COUT :

Suivant convention de formation

RIS FORMATION